

REUNION DU 5 AVRIL 2018

Ordre du jour :

Budgets primitifs 2018, Régime indemnitaire (suite à l'avis du Comité Technique) et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 08/03/2018

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Vote des taux d'imposition 2018**

Proposition de reconduire les taux d'imposition pour 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 10,70 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,32 %

Accord du Conseil Municipal

*** Approbation du budget primitif 2018 de la commune**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 523 955,58 € en fonctionnement et à 203 858,87 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

*** Approbation du budget primitif 2018 du CCA§**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 2 400,54 € en fonctionnement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

*** Approbation du budget primitif 2018 de l'eau et de l'assainissement**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 145 651, 19 € en fonctionnement et à 703 194,00 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

*** Approbation du budget primitif 2018 du regroupement des commerces**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 26 570,84 € en fonctionnement et à 17 278,86€ en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

*** Approbation du budget primitif 2018 du lotissement**

Présentation du budget primitif qui s'équilibre à 686 009,60 € en fonctionnement (y compris les écritures d'ordres) et à 344 999,60 € en investissement. Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

*** RIFSEEP**

Suite à l'avis du Comité Technique du 15 mars 2018, il est proposé une mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à compter du 1^{er} mai 2018 : accord du Conseil.

*** Eclairage Public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets de travaux d'éclairage public route de Peyrou et rue la Croux, pour un montant total HT de 11 945,74€. Le montant à la charge de la commune sera de 5.972,87 euros : accord du Conseil.